

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022 à 20h00.

Le Conseil Municipal de la Commune d'ENCHASTRAYES, régulièrement convoqué par courrier en date du vingt-neuf novembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, le huit décembre deux-mille-vingt-deux, à vingt heures, sous la Présidence de Monsieur Albert OLIVERO, Maire

Tous les conseillers municipaux étaient présents.

Monsieur Julien DESDIER a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

M. OLIVERO ouvre la séance et présente les délibérations

1. Régie et tarifs aire de camping-car

M. le Maire explique que les travaux du front de neige du Super Sauze prévoyaient la mise en place d'une aire de camping-car. Les travaux ont été réalisés par Eiffage et l'entreprise Flot bleu cet automne.

Cette aire est désormais équipée d'une borne de service permettant les vidanges des « eaux grises » et des « eaux noires », la distribution d'eau, ainsi que le raccordement à l'électricité...

Cette borne fonctionne avec un automate carte bancaire et il convient de créer une régie de recettes et de déterminer les tarifs des services proposés :

Le maire précise que le tarif de vente de jeton flot bleu est fixé à 3€

Electricité : 1 jeton correspond à 4 heures d'énergie
2 jetons correspondent à 8 heures d'énergie
3 jetons correspondent à 12 heures d'énergie ..

Eau / vidange : 1 jeton correspond à 20 minutes d'accès au service

La délibération est adoptée à l'unanimité

M. le Maire explique que les travaux du passage skieur sont achevés et que les enrobés seront réalisés au printemps prochain. Les élus s'accordent à dire que le passage skieur va grandement améliorer la sécurité sur la piste. La régie Ubaye ski devra assurer la sécurité des skieurs pour éviter que l'élargissement du pont n'entraîne une vitesse excessive sur cette portion de piste.

2. Tarifs de la garderie et règlement intérieur

M. OLIVERO explique la délibération.

Il précise que seuls les tarifs des forfaits ESF sont modifiés.

Le conseil municipal valide les tarifs, le règlement et le projet pédagogique à l'unanimité

Les élus s'interrogent sur l'augmentation des tarifs pour l'année prochaine.

Il faudrait échanger avec l'ESF pour faire évoluer les tarifs pour la prochaine saison. Cela nécessite également de revoir les forfaits ESF afin qu'ils soient compatibles avec le fonctionnement de la structure.

3. Tarifs secours sur piste

M. OLIVERO présente la délibération concernant le tarif des secours sur piste pour la saison à venir.

Il précise que le principe de remboursement des frais de secours est acté par le conseil municipal depuis plusieurs années.

Le conseil municipal valide les tarifs de secours sur piste, les frais de transport par ambulance et par hélicoptère.

M. WALTHER demande que la commune étudie la possibilité d'appliquer des frais de dossiers au profit de la commune sur chaque dossier de secours.

Les élus s'accordent sur ce point et demandent que cela soit mis en place l'année prochaine sur la base de 10€ / dossier.

La délibération est adoptée à l'unanimité

4. Tarifs PIDA hélico

M. le Maire explique qu'il y a lieu de valider les tarifs pour le PIDA hélicoptère.

Il précise que le PIDA hélicoptère permet le déclenchement préventif des avalanches sur certains secteurs du domaine skiable et ceux non couverts par un avalancheur. Les tarifs sont proposés par deux compagnies d'hélicoptères le SAF et HDF.

M. le Maire fait procéder au vote

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

5. Mise à jour du tableau des voiries communales

M. le Maire précise que les voiries communales ont fait l'objet d'une nouvelle dénomination par délibération en date du 24 juin 2019 et qu'il convient d'actualiser le tableau,

Le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé de classer certaines voies dans le domaine public routier communal notamment :

- **la route du front de neige** suite au transfert d'une partie de la route départementale RD209 (raquette du Super Sauze à la commune et de l'acquisition de parcelles privées pour la régularisation de la voie avale et du parking, (délibération du 2 septembre 2016 pour la copropriété les Mélezes et l'ourson, délibération de novembre 2019 avec les Alaris, ...)
- **la rue de la Savonnette**, suite à une acquisition foncière et au classement de cette voirie dans le domaine public routier communal (délibération du 20 juin 2022)

M. Olivero précise que le linéaire de voirie est pris en compte pour le calcul de la DGF.

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

6. Recensement de la population 2023 recrutement et rémunération

M. Le Maire explique que la campagne de recensement se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023. La dernière campagne s'est déroulée en 2017 sur la commune.

Le recensement permet de mieux connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre de logements, le nombre d'habitants et leurs caractéristiques, etc ...

Des agents recenseurs et un agent coordonnateur communal seront mobilisés pour réaliser cette enquête. Ils seront nommés par arrêté municipal ultérieur. Un appel à candidature a été lancé afin de désigner les agents recenseurs.

Il convient de définir la rémunération des agents chargés de cette mission. La commune a lancé un appel à candidature mais peine à recruter pour cette mission qui pourra être confié à des agents de la commune si nécessaire.

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

7. Décisions modificatives

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire d'apporter quelques modifications pour :

-régulariser une écriture sur l'opération 19001 (Font Freide) - opérations patrimoniales. (En effet une partie des écritures comptables a été faite sur l'article 22531 : immobilisation reçues en affectation réseau d'eau qu'il convient de réaffecter à l'article 21531 : Immobilisation adduction d'eau)

- permettre le remboursement des avoirs sur les factures d'eau suite à des surfacturations et/ou le remboursement des sommes dues aux usagers suite aux fuites.
- permettre le paiement du fonds national de péréquation intercommunales.

M. le Maire explique que des courriers vont être adressés aux abonnés avec un branchement avec un compteur vert non conforme afin qu'ils mettent aux normes leur branchement.

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

8. Appel à candidature pour aménagement hydroélectrique sur la commune

Dans le cadre de la politique de développement des énergies renouvelables visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à développer les énergies renouvelables ainsi qu'une volonté de mise en valeur économique de son territoire, la commune d'Enchastrayes a décidé d'exploiter le potentiel énergétique de ses cours d'eau.

La commune d'Enchastrayes est traversée par plusieurs torrents et ruisseaux (torrent du Sauze, torrent de Bourre, torrent d'Enchastrayes, ...) qui présentent un potentiel de production hydroélectrique.

La commune n'ayant pas vocation à construire et exploiter en régie une centrale hydroélectrique, mais disposant par secteur du foncier nécessaire à la réalisation de celle-ci a décidé de confier à un porteur de projet la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance d'une ou plusieurs centrales hydroélectriques sur la commune.

C'est dans ce contexte que la commune souhaite lancer un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour solliciter les opérateurs d'énergie renouvelables intéressés à se manifester.

Mme PIGEARD demande que l'on prenne en compte tous les enjeux et notamment environnementaux. Il est important que l'on ne dénature pas les berges des ruisseaux et la commune doit être vigilante à cela.

M. le Maire rassure les élus et précise que la commune peut se désengager si elle estime que les conditions ne sont pas satisfaisantes.

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

9. Questions diverses

- Moratoire du groupe Europe Ecologie les Verts sur le projet d'ascenseur valléen

M. le Maire donne lecture, pour information, du moratoire sur l'ascenseur valléen rédigé par le groupe Europe Ecologie les Verts et reçu ce jour en mairie.

Un débat s'engage sur le projet d'ascenseur valléen et l'aménagement de la station du Sauze autour de ce projet.

Les élus d'Enchastrayes pensent que la station du Sauze doit réaliser des travaux urgents (enneigement des 3 canards, terrassement des 3 canards, création d'une retenue collinaire, ...) pour accueillir dans de bonnes conditions la clientèle de l'ascenseur valléen.

Ils estiment que ces investissements sont prioritaires et nécessaires. Les élus solliciteront la CCVUSP pour une présentation du projet d'ascenseur valléen

- **Reprise des voiries du lotissement les Pellissiers**

Un riverain du lotissement les Pellissiers a saisi la commune en vue de la reprise de la voirie interne du lotissement et de la dénomination de cette dernière.

M. le Maire propose d'étudier cette question lorsque l'ensemble des travaux de construction des lots seront terminés.

Les élus s'interrogent sur la question de la reprise de cette voirie et estiment que la reprise ne présente aucun intérêt pour la collectivité.

Ils ne souhaitent pas l'intégrer dans le domaine public routier communal car cela représente une charge importante (déneigement, éclairage public, entretien,) alors que la voie ne présente aucun intérêt de desserte publique ou de maillage de territoire.

De plus la configuration de la raquette de retournement, l'absence d'éclairage public sont un frein supplémentaire à son intégration dans le domaine public.

Les élus demandent qu'une réponse en ce sens soit adressée au demandeur.

- **Commission de contrôle des listes électorales : nomination du conseiller**

M. ZURCHER est désigné comme membre de la commission de contrôle des listes électorales

- **Conseiller correspondant incendie et secours et ses missions de sécurité civile**

M. GOTAB est désigné comme étant le référent SDIS de la commune

- **Demande de congés de l'ASVP les 24, 25 et 26 décembre 2022**

M. le Maire explique que l'agent ASVP contractuel sollicite 3 jours de congés sur la période des vacances de Noël.

Les élus précisent que le contrat de cet agent saisonnier débute le 17 décembre et qu'il est fondamental d'avoir un garde sur la station durant les vacances scolaires. Bien qu'il soit légitime de vouloir passer les fêtes en famille, il est difficile d'accéder à cette demande sur cette période charnière entre les deux semaines de congés.

Les élus souhaitent lancer un recrutement de dernière minute pour essayer de trouver un agent en remplacement avant de donner une réponse à l'agent.

- **Projet de Slide Sauze Festival : projet de manifestation de drift**

M. le maire explique que les adjoints ont reçu un porteur de projet intéressé pour organiser une manifestation automobile sur la commune. La commune n'a pour l'instant pas donné son accord pour l'organisation de cette dernière et s'interroge sur les contraintes et l'image de ce projet pour le Sauze.

M. MARTIN explique que ce projet est complexe et qu'il faut axer les manifestations sur une empreinte verte et écologique pour la vallée.

Mme PIGEARD pense que ce type de manifestation ne correspond pas à l'image de la station du Sauze et risque de créer une polémique à l'image des pétitions sur le festival moto de la vallée.

Les élus sont partagés sur ce projet mais estiment néanmoins que les contraintes d'organisation sont rédhibitoires. L'attache d'Ecurie Ubaye et d'Ubaye rallye passion sera prise pour avoir leur avis sur cette manifestation.

- Divers

Eclairage public : M. FABRE explique que les candélabres du super Sauze ne sont pas éteints à 23 heures et qu'il convient de faire le nécessaire dans le cadre des décisions de la municipalité pour la sobriété énergétique.

Réunion des élus : M. PARENTE demande des infos sur la piscine, la tyrolienne, il souhaiterait que des réunions soient organisées plus régulièrement pour évoquer les sujets en équipe. Mme PIGEARD explique que les élus souhaitent qu'une réunion de groupe soit organisée par le Maire pour évoquer les dossiers.

M. OLIVERO précise qu'une commission pour la tyrolienne est convoquée le 20 janvier avec l'ensemble des conseillers et que le 12 janvier une commission sur le sentier de vertige est organisée.

Un bureau municipal pourra être convoqué régulièrement pour évoquer les sujets d'actualité de la collectivité.

Association des commerçants : L'association des commerçants a été relancée et c'est une chance car cela permet de fédérer les énergies. Mme PIGEARD précise que les commerçants remercient la mairie pour la fourniture des sapins

DAB : Cela fait presque qu'un an que la municipalité a fait installer le DAB Loomis dans la galerie du Sauze. M. Le Maire fait part aux élus du nombre d'opération effectuées sur la machine durant cette période. L'utilisation du DAB est minime en effet, peu de retraits sont effectués sur l'appareil.

Mme BEYSSON et Mme PIGEARD précisent qu'il est nécessaire d'augmenter sa visibilité par un panneautage depuis la voirie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Le Maire,



Albert OLIVERO